

EXERCICE 2023

Service Eau Potable Assainissement



RAPPORT ANNUEL DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie d'Aubenas
4 Place de l'hôtel de ville
Bp 50128

07202 Aubenas cedex

www.aubenas.fr

eau-assainissement@mairie-aubenas.fr

tél. : 04 75 89 89 60



INTRODUCTION

PARTIE A : La note liminaire

1 - Nature du service assuré par les collectivités 4

- 1.1 - La production de l'eau potable
- 1.2 - La distribution de l'eau potable
- 1.3 - La collecte des eaux usées
- 1.4 - Le traitement des eaux usées

2 - Les composantes du prix de l'eau 5

- 2.1 - Le service de l'eau potable
- 2.2 - Collecte et traitement des eaux usées
- 2.3 - Redevance Agence de l'Eau
- 2.4 - Le prix de l'eau et son évolution

PARTIE B : Le Service public de l'eau

1- Les indicateurs techniques 9-10

1.1 - La production

- a) *Les ressources*
- b) *La production d'eau potable*
- c) *La protection des ressources*
- d) *La surveillance du niveau des ressources*

1.2 – Les réseaux de transport (adduction)

1.3 – Les ouvrages de stockage (réservoirs)

1.4 - Les réseaux de distribution

- a) *Les réseaux de distribution*
 - 1.4.1. Répartition du linéaire par type de matériau
 - 1.4.2. Répartition du réseau par diamètre (avec Espissard)
 - 1.4.3. Répartition du linéaire par date de pose (hors Espissard)
 - 1.4.4. Organes sur le réseau, inventaire général
- b) *Les points de livraison*
 - 1.4.5. Répartition du linéaire hors branchement et par unité de distribution
- c) *La consommation*

1.5 - La qualité de l'eau

- a) *Le type de traitement*
- b) *La surveillance de la qualité distribuée*

2- Les indicateurs financiers 19

2.1 - Le prix de l'eau

- a) *La tarification*
- b) *La modalité de tarification*
- c) *Les modalités de révision*

2.2 - Les autres indicateurs financiers

- a) *Les autres recettes*
- b) *L'autofinancement et la capacité d'emprunt*
- c) *Les travaux réalisés en 2023*

3 - Les indicateurs de performance	21
3.1 - Indicateurs descriptifs du service	
3.2 - Indicateurs de performance du service	
a) <i>Qualité de service à l'utilisateur</i>	
b) <i>Gestion financière et patrimoniale</i>	
c) <i>Performance environnementale</i>	
CONCLUSION SERVICE DE L'EAU POTABLE	
PARTIE C : Le Service public de l'assainissement	
1 - Les indicateurs techniques	24
1.1 – Les deux bassins versants principaux	
1.2 - La station d'épuration	
<i>La station Intercommunale du Bourdary</i>	
1.3 - Les zones d'assainissement	
a) <i>Les zones d'assainissement non collectif</i>	
b) <i>Les zones d'assainissement collectif</i>	
1.4 - Caractéristiques du réseau	
a) <i>Historique et nature du réseau</i>	
b) <i>Inventaire des ouvrages annexes</i>	
c) <i>Le réseau intercommunal</i>	
2 - Les indicateurs financiers	28
2.1 - Le prix de l'assainissement : la tarification	
2.2 - Les autres indicateurs financiers	
a) <i>Les autres recettes</i>	
b) <i>Les travaux réalisés en 2023</i>	
3 - Le Service Pour l'Assainissement Non Collectif (SPANC)	29
4 - Les indicateurs de performance	29 - 30
4.1 - Le service public de l'assainissement collectif	
4.1.1- Indicateurs descriptifs du service	
4.1.2- Indicateurs de performance du service	
a) <i>Qualité de service à l'utilisateur</i>	
b) <i>Gestion financière et patrimoniale</i>	
c) <i>Performance environnementale</i>	
CONCLUSION SERVICE ASSAINISSEMENT	
31	
Annexes : EAU – ASSAINISSEMENT – STEP	33-50

INTRODUCTION

PARTIE A : La note liminaire**Exercice 2023****1 - Nature du service assuré par les collectivités****1.1 - La production d'eau potable**

Les ressources en eau potable de la commune d'Aubenas sont réparties sur 4 sites :

- la source Cheyron située Quartier Saint-Pierre la production d'eau est réalisée sur ce même site ;
- la source de l'Espissard, ressource historique de la commune, captée sur la commune d'Aizac ;
- la source Perbost, située quartier de Lazuel chemin de Grazza ;
- l'interconnexion réversible Aubenas/SEBA, située traverse de Boisvignal.

1.2 - La distribution d'eau potable

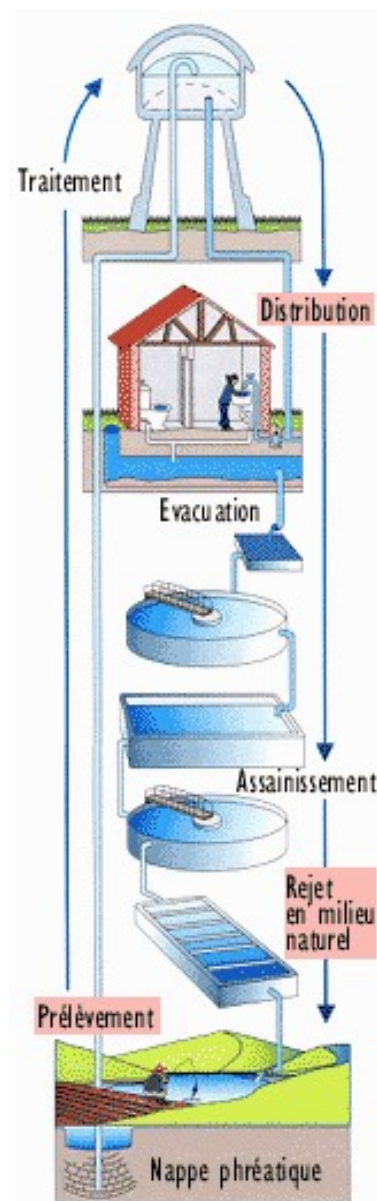
Le patrimoine du service des eaux comprend :

- 97,8 km de canalisations de diamètres 40 à 350 mm, dont 7 km en adduction (hors Espissard) ;
- environ 4 450 branchements x 4 ml en moyenne (diamètres 15 à 40 mm) soit 17,8 kms ;
- 7 650 compteurs (fin 2023) de 15 à 80 mm de diamètre ;
- 5 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 5 900 m³.

1.3 - La collecte des eaux usées

Le patrimoine du service de l'assainissement comprend :

- 108 km de canalisations : dont 18 km de type « unitaire » en centre-ville principalement et 100 km de réseaux étant « séparatifs » c'est-à-dire avec des réseaux EU¹ distincts des réseaux EP² en périphérie,
- environ 2 400 branchements (5 m en moyenne) soit 12 km de canalisations de 125-160 mm de diamètre,
- 7 postes de relèvement des eaux usées,
- 5 déversoirs d'orage principaux,
- 1 Bassin de Stockage et Restitution de 1 200 m³ (ancienne STEP Tartary)



¹ EU : eau usée

² EP : eau pluviale

1.4 - Le traitement des eaux usées

La station d'épuration de Tartary a été remplacée par un Bassin de Stockage et Restitution (BSR). Désormais la seule la station d'épuration intercommunale du Bourdary assure le traitement des eaux usées de la ville d'Aubenas (47 100 EH, avec une filière de réception et traitement des matières de vidange et produits de curage ainsi qu'une unité de méthanisation avec injection de Biométhane dans le réseau GRDF).

2 - Les composantes du prix de l'eau

2.1 - Le service de l'eau potable

Pour la distribution d'eau potable, le tarif est binôme c'est-à-dire qu'il est composé d'une part fixe et d'une part proportionnelle (qui dépend de la consommation de chacun).
épend de la consommation de chacun).

La part fixe : (délibération du 19/01/2023) appliquée à compter du 01/02/2023.

Elle est indépendante du volume consommé, comme les charges fixes du service qui s'exercent, hors consommations.

Redevance annuelle de l'entretien du branchement				
Diamètre du compteur	Montant hors TVA	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
15	28.84	5,50%	1.59	30.43
20	32.22	5,50%	1.77	33.99
25	37.44	5,50%	2.06	39.50
30	54.45	5,50%	2.99	57.44
40	61.38	5,50%	3.38	64.76
50	66.19	5,50%	3,64	69.83
60	74.92	5.50 %	4.12	79.04
65	78.39	5,50%	4.31	82.70
80	107.91	5,50%	5,94	113.85
Redevance annuelle de la location du compteur				
15	11.30	5,50%	062	11.92
20	15.06	5,50%	0.83	15.89
25	18.85	5,50%	1.04	19.89
30	22.60	5,50%	1.24	23.84
40	28.94	5,50%	1.59	30.53
50	100.19	5,50%	5.51	105.70
60	114.95	5,50%	6.32	121.27
65	123.07	5,50%	6.77	129.84
80	153.22	5,50%	8.43	161.65

La part proportionnelle :

Eau potable prix/m3 sans assainissement – Délibération du 19/01/2023			
Montant hors TVA	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
1.061	5,50	0,0584	1.1194

Les recettes du service de l'eau servent à couvrir :

- les investissements, l'entretien et le fonctionnement des équipements pour la protection, la production, la distribution et le stockage de l'eau potable,
- les frais de personnel,
- les redevances de l'agence de bassin,
- les taxes (TVA).

2.2 - Collecte et traitement des eaux usées

La part fixe (délibération du 19/01/2023 pour application au 01/02/2023) : ce montant facturé est calculé indépendamment du volume consommé.

Il finance les charges fixes du service qui sont présentes même s'il n'y a pas de consommation.

Redevance assainissement branchement annuel				
Diamètre du compteur	Montant hors TVA	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
15	31.47	10,00%	3.15	34.62
20	35.00	10,00%	3.50	38.50
25	40.49	10,00%	4.05	44.54
30	58.54	10,00%	5.85	64.39
40	65.79	10,00%	6.58	72.37
50	69.38	10,00%	6.94	76.32
60	78.39	10,00%	7.84	86.23
65	81.90	10,00%	8.19	90.09
80	112.80	10,00%	11.28	124.08

La part proportionnelle :

Assainissement prix/m3 - Délibération du 19/01/2023			
Montant hors TVA	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
1,94	10,00%	0,194	2.134

Les recettes du service assainissement sont destinées à couvrir les frais :

- d'entretien et d'investissements des collecteurs publics d'eau usée, des ouvrages techniques (postes de relèvement, déversoirs d'orage et Bassin de stockage et restitution de Tartary),
- des participations versées au Syndicat du Bourdary,
- de personnel.

2.3 – Redevances perçues pour l'Agence de l'Eau

Agence de l'eau – lutte contre la pollution			
Montant hors TVA	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
0,28	5,50%	0,02	0,30
Agence de l'eau – redevance modernisation des réseaux de collecte			
Montant hors TVA	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
0,16	10,00%	0,016	0,176
Redevance prélèvement eau potable solidarité communes rurales			
Montant hors TVA	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
0,08	5,50%	0,0044	0,0844

Certains tarifs des composantes précédentes (approvisionnement et traitement des eaux usées) sont déterminés par les collectivités locales. Les autres composants sont fixés par des établissements publics d'état, en l'occurrence les agences de l'eau.

La France possède six agences intervenant sur sept bassins hydrographiques. Notre collectivité se situe dans le périmètre de l'agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Gestionnaire des bassins hydrographiques du Rhône et de celui de la Corse, cet établissement public est chargé du

Les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse



financement de la politique de l'eau sous la tutelle du Ministère de l'écologie. L'agence R.M.C est dotée d'une autonomie financière et dispose de recettes provenant des redevances perçues sur les usages de l'eau selon le principe "pollueur – payeur" ou "préleveur – payeur".

Son domaine d'intervention couvre les gestions qualitatives et quantitatives des eaux de surface et souterraines par le biais de la fiscalité environnementale (redevances), les aides financières (subventions ou prêts) et l'animation de la gouvernance de l'eau (production et diffusion des connaissances dans le domaine de l'eau).

Elle est dirigée par un conseil d'administration comprenant des représentants des collectivités locales, des différentes catégories d'usagers, de l'état et du personnel de l'agence. Le président du conseil d'administration et le directeur de l'agence sont nommés par le gouvernement.

Notre collectivité est soumise aux trois redevances : Lutte contre la pollution, redevance modernisation des réseaux de collecte, et redevance prélèvement eau potable

solidarité communes rurales.

2.4 - Le prix de l'eau et son évolution

Pour prendre en compte l'incidence du terme fixe et pour se référer à une consommation annuelle, la facture sera calculée pour une consommation de référence définie par l'I.N.S.E.E. En l'occurrence, elle est actuellement de 120 m³.

	Facture 120 m3 en € TTC	2022	2023	Evolution %
Eau potable	Location compteur 15 mm	11.35	11.92	5.02 %
	Redevance branchement 15 mm	28.98	30.43	5 %
	Consommation Eau	119.88	134.33	12.05 %
Assainissement	Consommation Assainissement	220.56	256.08	16.1 %
	Redevance branchement assainissement 125 mm	32.967	34.62	5.01 %
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée (Organisme public)	Redevance prélèvement eau	10,128	10,128	0 %
	Modernisation des réseaux de collecte	21.12	21.12	0 %
	Lutte contre la pollution	36.00	36.00	0 %
Total facturé		480.98	534.63	11.15 %
Prix du m3 TTC		4.008	4.45	11.15 %

A noter que l'évolution de ces tarifs est directement lié à l'augmentation du coût de l'énergie (électricité) et des matières premières (cuivre...).
Pour mémoire ces tarifs n'ont pas été revus en 2024.

PARTIE B : Le Service public de l'eau

1- Les indicateurs techniques

1.1 - La production

Pour sa production, la Commune d'Aubenas dispose de trois ressources et d'une interconnexion réversible entre son réseau et celui du S.E.B.A. (Syndicat des Eaux de la Basse Ardèche), **sécurisant** ainsi nos approvisionnements.

a) Les ressources

La ressource ESPISSARD est située sur les communes d'Aizac et d'Antraigues. C'est une résurgence sous basaltique captée en 1863 grâce aux efforts de la municipalité dirigée par Monsieur Jean Mathon. Elle est acheminée par gravité vers le réservoir Croix d'Ollier Bas Service par un adducteur d'une longueur de 13 kilomètres. Aujourd'hui certains paramètres qualitatifs de cette ressource ne sont plus conformes aux nouvelles normes. Elle fait l'objet d'études particulières permettant de poursuivre sa valorisation. Elle est donc mise en sommeil, mais constitue une ressource d'ultime secours.



Source ESPISSARD

Son potentiel de production moyen est de 1 800 m³ /jour en hiver et 1 200m³ /jour en été à l'étiage soit (15 à 20 litres par seconde).

L'arrêt provisoire de la source Espissard est aujourd'hui entièrement compensé par les 2 autres ressources « Cheyron » et « Perbost », voire la ressource « Cheyron » seule.

La ressource CHEYRON est située quartier de Saint-Pierre. Elle s'intègre dans un système hydrogéologique complexe. Son fonctionnement était basé sur des connaissances historiques. Les évolutions technologiques récentes ont permis de mieux identifier ses origines. Après une soixantaine d'années d'utilisation, par la ville, elle reste notre ressource majeure en termes de quantité et de qualité. Son débit est d'environ 90 litres / seconde. La production journalière est de 3 500 m³ environ en hiver et peut dépasser 6 000 m³ en été. Globalement cette ressource n'est utilisée qu'à 60% de son potentiel évalué à 2.3 millions m³/an. Elle permet de faire face aux aléas éventuels (arrêts de production sur autres ressources).

Compte tenu de la topographie de la ville et de la position des réservoirs, un système de pompage de puissance significative est nécessaire pour assurer les transferts d'eau provenant de cette ressource.

La ressource PERBOST est située au quartier Lazuel. Mise en service en mars 2002, des problèmes hydrogéologiques sont apparus rapidement (baisse du niveau d'eau) ce qui a entraîné une baisse des volumes prélevés puis un arrêt de la production. Un forage supplémentaire a été réalisé, avec une mise en service au deuxième semestre 2010 qui donne satisfaction. La production moyenne est de 200 m³ à l'étiage et 600 m³/j environ aux hautes eaux.

Cette ressource présente de très bonnes qualités chimiques et bactériologiques ainsi qu'une situation avantageuse par sa proximité géographique du centre urbain.

Interconnexion S.E.B.A. /Aubenas

Afin de sécuriser les ressources de la basse Ardèche, la commune d'Aubenas avait souscrit un débit de 10 l/s au S.E.B.A. lors de l'opération Pont de Veyrières. Les travaux de raccordement prévus fin 1998, n'ayant pas été réalisés, la collectivité en accord avec le S.E.B.A, a modifié sa souscription pour l'abaisser à 1 litre/seconde. Cette interconnexion est en service depuis juillet 2012.

b) La production d'eau potable - volumes 2023 en m³ par mois

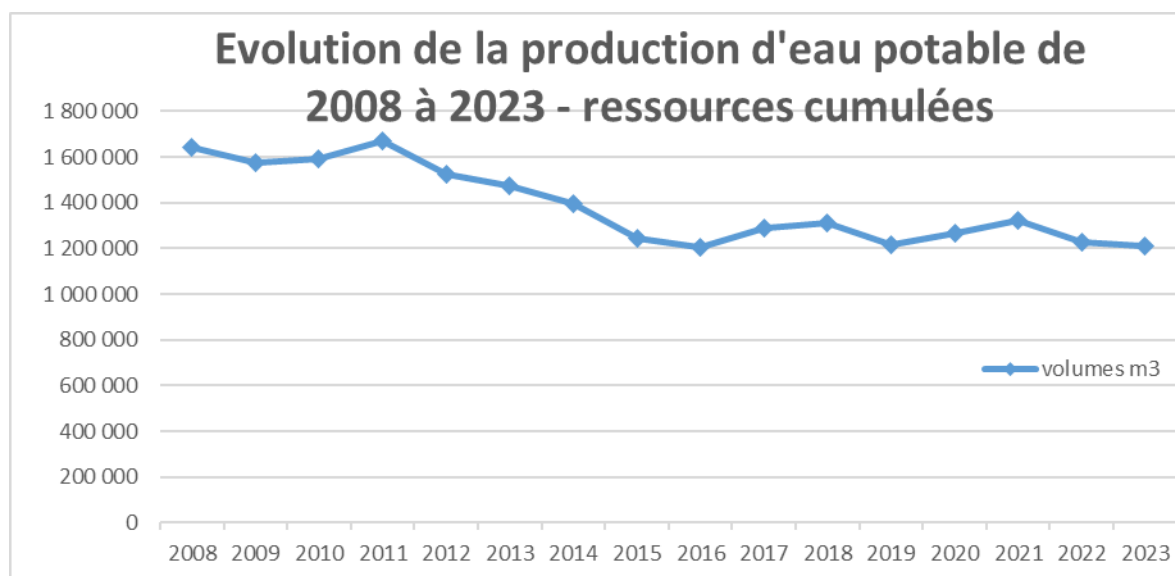
Mois	CHEYRON	ESPISSARD	PERBOST	Importation SEBA	TOTAL (M ³)
Janvier	90 887	0	7 820	0	98 707
Février	88 133	0	6 840	0	94 973
Mars	87 935	0	6 793	0	94 728
Avril	101 647	0	8 923	0	110 570
Mai	82 022	0	6 408	4 018	92 448
Juin	100 217	0	6 564	12 739	119 520
Juillet	99 314	0	3 840	963	104 117
Août	78 978	0	4 379	0	83 357
Septembre	114 060	0	4 513	0	118 573
Octobre	99 686	0	5 076	0	104 762
Novembre	87 973	0	4 431	0	92 404
Décembre	87 121	0	7 748	0	94 869
TOTAL (M³)	1 117 973	0	73 335	17 720	1 209 028

Pour cet exercice les besoins ont été couverts à hauteur de :

- **92.5 %** par la ressource "Cheyron"
- **6.05 %** par la ressource "Perbost"
- **1.45 %** la ressource "Importation SEBA".(consommation lié aux travaux sur le réservoir croix d'Ollier bas service

Graphiques évolution de la production d'eau :

	Volumes m ³		Volumes m ³		Volumes m ³		Volumes m ³
2008	1 644 423	2012	1 525 882	2016	1 207 126	2020	1 264 980
2009	1 573 505	2013	1 473 811	2017	1 287 621	2021	1 324 374
2010	1 594 576	2014	1 397 133	2018	1 310 296	2022	1 227 225
2011	1 671 126	2015	1 244 274	2019	1 217 308	2023	1 209 028



Globalement, on peut constater des niveaux élevés sur les années 2008 à 2014. Puis une baisse quasi continue, fruit des campagnes de recherches de fuites et d'économie d'eau.

Le service depuis 2015 maintient une production de 1 200 000 à 1 300 000 M3, avec un très bon rendement de réseau

c) La protection des ressources

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (art.13) fait obligation aux collectivités de protéger les captages utilisés pour la production d'eau potable. De même, l'article L.20 du Code de la Santé Publique impose cette mise en place en 2 phases :

La procédure administrative se déroule en 4 étapes :

- définition de la protection territoriale (consultation de l'hydrogéologue),
- enquête parcellaire, enquête d'utilité publique,
- avis du Conseil Départemental d'Hygiène (C.D.H.) et arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P),
- notification de la D.U.P. et publication aux Hypothèques.

La mise en place sur le terrain consiste :

- à acquérir le périmètre de protection immédiat, et à le clôturer,
- à réaliser les travaux de protection cités dans la D.U.P,
- à faire appliquer les différentes prescriptions.

La ressource de l'Espissard :

Le rapport hydrogéologique a été réalisé. Le bassin versant ainsi que les temps de transfert des eaux de surface sont clairement identifiés.

La déclaration d'utilité publique est faite. L'arrêté préfectoral a été émis le 29 juin 2007. Les travaux de mise en conformité et la notification aux administrés et la publication au service des hypothèques sont en cours.

La ressource Cheyron :

Le rapport hydrogéologique a été réalisé et transmis, l'origine de la ressource est identifiée. L'arrêté préfectoral a été émis le 29 juin 2007, il pourrait être modifié en intégrant les résultats du dernier traçage (par oxygène 18). La ressource bénéficie de la mise en place des périmètres de protection (arrêté préfectoral).

La ressource Perbost :

La ressource Perbost bénéficie de la mise en place des périmètres de protection depuis le 5 Novembre 1998 (arrêté préfectoral).

Les travaux de protection ont été réalisés au deuxième semestre 2001.

d) La surveillance des niveaux des ressources

Le niveau de la ressource "Cheyron" est mesuré par une sonde de niveau immergée dans le puits de pompage, reliée à la supervision. Son niveau est plutôt stable ces 15 dernières années sauf lors des périodes d'étiages sévères affectant la rivière Ardèche. Durant ces périodes une gestion adaptée des remplissages de réservoirs est activée afin d'éviter de creuser le niveau du puit.

Le niveau d'eau du forage Perbost est mesuré par sonde raccordée au système de supervision. Le niveau d'eau dans le forage N°3 est en baisse constante du fait d'une pluviométrie insuffisante induisant une trop faible recharge de l'aquifère. La pompe immergée est stoppée en cas de manque d'eau.

Les ressources font l'objet d'une attention particulière.

Leur gestion est basée sur le long terme, elles bénéficient d'études régulières spécifiques (hydrologie, géotechnique...) riches en enseignement. Cela permet leur modernisation par des investissements adaptés à la durée de vie des divers composants de la chaîne de captage et production.

Notre démarche s'inscrit en droite ligne dans l'objectif européen reprecisé dans la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (L.E.M.A), visant l'atteinte d'un bon état écologique des masses d'eau sur le territoire en cohérence avec la démarche « agenda 21 » de la ville d'Aubenas.

Ceci suppose l'intégration des contraintes relatives au captage et à la protection des eaux destinées à la consommation humaine dans la rédaction des documents généraux d'urbanisme.

La valeur à neuf du patrimoine « captage et production » est estimé à 2 millions d'euro hors taxe.

1.2 - Les réseaux de transport (adduction)

Diamètre	Longueur totale en kilomètre : 21,235
Adducteur Espissard	8 500 ml en 200 mm et 4 500 ml en 250 mm
Ø 350 Adducteur COBS	4 200 ml
Ø 250 Adducteur la plaine	1 975 ml en 250 mm et 310 ml en 200 mm
Adducteur Perbost	550 ml en PET 160 mm ext.

L'adducteur « Croix d'Ollier bas service » est interconnecté :

- au réseau du syndicat Olivier de Serres via le SEBA pour satisfaire des besoins ponctuels
- au feeder S.E.B.A. pour sécuriser l'alimentation d'eau potable en basse Ardèche

Le réseau comporte 4 ouvrages sensibles permettant le transport de l'eau entre les sites de production et les réservoirs.

- l'adducteur « la plaine » est une canalisation en fonte grise de 200 mm (1948). Suite à des problèmes d'oxydation et de faiblesse mécanique, **nous avons débuté une importante opération de renouvellement ciblé par une canalisation en fonte ductile 250 mm avec une protection spécifique contre la corrosion. A ce jour environ 450 ml sur 2 200 ml restent à remplacer.**
- l'adducteur « croix d'Ollier » est une canalisation en fonte grise et ductile de 350 mm installée dès 1962 sur 4 200 m entre le site de production Cheyron et le réservoir Croix d'Ollier bas service. Suite à des problèmes de corrosion, **nous avons mis en place une enveloppe de protection sur la zone sensible et installé un organe de protection mécanique. Une étude pour renouveler la zone sensible est en cours.**
- l'adducteur « Espissard » est une canalisation en fonte grise de 200 mm et ductile 250 m, installée dès 1863 entre le captage « Aizac » et le réservoir Croix d'Ollier bas service sur 13 km.

La valeur à neuf du patrimoine « transport » est estimé à 5.685 millions d'euro hors taxe.

1.3 - Les ouvrages de stockage (réservoirs)

Le service dispose de 5 réservoirs.

Ils permettent d'assurer une régularisation de l'approvisionnement en apportant une sécurité (réserve incendie) en cas d'incident sur les conduites ou station de pompage.

Ils autorisent également la régulation des pompages en fonction des périodes tarifaires d'EDF.

Nom et numéro	Volume en m ³
Lazuel n°1	2 x 200 m ³
Croix d'Ollier Haut Service n°2	2 x 750 m ³
Croix d'Ollier Bas Service n°3	2 200 m ³
Airette n°4	800 m ³
La Plaine n°5	2 x 500 m ³
TOTAL	5 900 m ³

La capacité totale de stockage est de 5 900 m³, elle permet une autonomie d'environ 48 heures.

La capacité totale des réservoirs est adaptée aux consommations. Toutefois dans le détail, l'évolution démographique modifie leurs sollicitations. Ainsi le réservoir la plaine est le plus sollicité son autonomie ne dépasse pas 18 heures. **Le schéma directeur AEP en cours devrait définir les nouvelles adaptations aux contraintes de consommations.**

Les réservoirs d'eau potable sont des ouvrages devant remplir les fonctions de résistance mécanique et d'étanchéité de façon pérenne sans altérer la qualité de l'eau. A l'instar des ouvrages de production, ils font l'objet d'une surveillance poussée. Après un demi-siècle de service pour les plus récents, ils ont soigneusement été diagnostiqués (qualité des bétons, armatures et structure) aux moyens d'études spécifiques aux ouvrages d'art.

Le résultat permet la mise en place d'actions ciblées visant à prolonger leur durée de vie d'un demi-siècle supplémentaire.

Ce programme majeur concerne tous les réservoirs. Les travaux ont été répartis sur 10 années (2013-2023) et sont plus ou moins importants en fonction du relevé de désordres constatés. La rénovation du réservoir historique Croix d'Ollier bas service, a été réceptionnée en juillet 2013.

Les stations de production Cheyron, la salle de pompage Croix d'Ollier bas service, ainsi que le réservoir de la Croix d'Ollier haut service ont été rénovés au 2^{ème} semestre 2016. Les réservoirs de Lazuel et la Plaine ont été rénovés au deuxième semestre 2017. Tous ces ouvrages ont bénéficié de réparations structurelles, travaux d'étanchéité, second œuvre, réfection de canalisations, des organes d'exploitation et des éléments touchant à la sécurité (accès, gardes corps, électricité...).

La valeur à neuf des 5 ouvrages est estimée à 3.94 millions d'euro hors taxe.

1.4 - Le réseau de distribution :

a- les réseaux de distribution

Le réseau d'eau potable a la particularité de ne pas être visitable car les protections mécaniques et anti gel demandent une couverture sur génératrice comprise entre 0.8 et 1,5 mètre.

De fait la gestion du patrimoine, maillon final de la chaîne de distribution, repose sur un recueil important de données patiemment enrichies au cours des années d'exploitation.

Les tuyaux sont classés par familles de produits issues des évolutions techniques.

En fonction des contraintes environnementales, du type de sol, des charges roulantes, de la fréquence de sinistres, nous adaptons les périodes de renouvellement afin d'optimiser la durée de service de l'ouvrage comprise généralement entre 60 et 80 ans.

1.4.1. Répartition du linéaire par type de matériau

Matériau	Linéaire	Pourcentage
Fonte ductile	65 576 ml	67.45 %
Fonte grise	23 987 ml	24.68 %
PVC / PET	7 646 ml	7.87 %
Total	97 229 ml	

Le matériau dominant est la fonte ductile.

1.4.2. Répartition du réseau par diamètre (avec Espissard)

Diamètre en mm	Longueur totale en mètre : 110 524
< ou = Ø 100	39 070
Ø 101 à 200	51 827
Ø 201 à 300	14 372
> Ø 300	5 255

1.4.3. Répartition du linéaire par date de pose (hors Espissard)

Période de pose	Linéaire	Pourcentage
Avant 1960	7 616 ml	7.81 %
de 1960 à 1969	26 172 ml	26.84 %
de 1970 à 1979	24 689 ml	25.31 %
de 1980 à 1989	8 999 ml	9.22 %
de 1990 à 1999	8 004 ml	8.21 %
> 2 000	21 744 ml	22.30 %
Total	97 524 ml	

L'âge moyen du réseau est d'environ **37 ans**. Environ **13 km de réseau renouvelé** sur les 15 dernières années. Les 2/3 du réseau sont en fonte ductile. **Le taux de renouvellement moyen est de 0,48 % / an.**

1.4.4. Organes sur le réseau, inventaire général

Le tableau suivant présente l'inventaire des organes recensés sur le réseau. La répartition est faite sur l'ensemble du réseau communal. Le nombre d'organes correspond à la base de données du SIG du réseau AEP de la commune d'Aubenas.

Type	Nombre
Vannes de sectionnement dn 40 et plus	657
Compteur de production	3
Compteur d'interconnexion	2
Compteur de distribution (secteurs)	7
Compteur d'exportation	4
Vidange	328
Ventouse	123
Bouches incendie (budget général)	96
Poteaux incendie (budget général)	159
Régulateur de pression	8
Total	1 394

Le réseau de la ville d'Aubenas dessert la totalité de la collectivité.

La ville d'Aubenas pratique une solidarité territoriale concrète en matière d'eau avec les communes voisines.

Notre capacité de production, supérieure à nos besoins, nous permet d'exporter de l'eau potable vers les communes :

- Saint Didier (alimentation en totalité),
- Ucel, quartier Dugradus – S.E.B.A³, (alimentation partielle),
- St Etienne de Fontbellon, quartier les Grosses – S.I.A.E⁴ (4), (alimentation partielle),
- le syndicat Ailhon-Mercuer et Lentillères, via Ailhon - Mercuer (alimentation partielle).

³ S.E.B.A : Syndicat des Eaux de la Basse Ardèche.

⁴ S.I.A.E : Syndicat Intercommunal d'Amenée d'Eau.

b - les points de livraison

La livraison d'eau potable se fait au moyen de compteurs avec certificat métrologique.

Le renouvellement du parc compteurs respecte l'arrêté du 6 mars 2007 selon sa pyramide d'âge (renouvellement/contrôle tous les 15 ans). L'âge moyen du parc est de 7 ans.

Le nombre de compteurs en service fin 2023 s'élève à **7 650 unités**.

Dès 2011, nous avons opté pour **la mise en place de compteurs communicants pour effectuer la relève par radio**.

Le parc est conforme à la réglementation (< 15 ans d'âge). Fin 2023, environ 6 800 compteurs étaient équipés de modules radio, soit 89 % du parc. La totalité du parc devrait bénéficier de cette technologie vers 2027.

Cela nous permettra d'améliorer le service à terme. Les compteurs situés à l'intérieur des propriétés, sont générateurs d'inconvénients majeurs pour le service :

- difficultés d'accès pour le releveur (perte de temps, défaut de relève, situation conflictuelle),
- fuites d'eau éventuelles sur le domaine privé (avant compteur) se traduisant en pertes financières pour le service.

Les compteurs communicants sont en sommeil hors sollicitation. En phase d'interrogation, la durée d'émission est < 10 secondes, et sa puissance est 30 fois moins importante que celle d'un téléphone portable. Ces appareils respectent la réglementation relative à la sécurité des utilisateurs et des interférences. Ils indiquent certains dysfonctionnements, (exemple fuite), qui sont transmis ensuite au titulaire du contrat si nécessaire.

L'intégration de la loi SRU au règlement de service, nous permet d'individualiser quelques logements, (37 intégrations en 2022). 520 logements environ ne disposent pas de compteurs municipaux.

Le service a finalisé le programme 2012 -2015 d'élimination des branchements en plomb en 2015.

La valeur à neuf des canalisations et des points de livraisons est estimée à 20 millions d'euro hors taxes.

1.4.5. Répartition du linéaire hors branchement par unité de distribution (tuyaux > 40 mm)

Secteur	Lazuel		COHS		COBS		Airette		La Plaine		TOTAL	
	Linéaire	%		%		%		%		%		%
Linéaire réseau	11 087 ml	12.37	14 093 ml	15.73	21 550 ml	24.05	4 050 ml	4.52	38 808 ml	43.32	89 588	100

c) la consommation

Le nombre d'habitants est de 13 177 personnes (population INSEE 2020).

Nombre d'abonnés domestiques : 7 508

Industriels : 10

Établissements Scolaires : 12

Les volumes commercialisés

Type de consommateurs	Vol. 2022 (m3)	Vol. 2023 (m3)	Variation m3 2022/23 (%)
Abonnés domestiques (hors Warsmann)	731 524	676 560	- 78 538 (- 7.5 %)
Industriels (avec borne monétique)	164 857	175 580	+ 10 723 (+ 6.45 %)
Saint Didier s/s Aubenas export	69 029	64 634	- 4 395 (- 0.64 %)
Ucel quartier Dugradus S.E.B.A. - export	6 342	7 052	+ 710 (+ 11.2 %)
Saint Etienne de fontbellon – SIAE - export	1 674	1 172	- 502 (- 3 %)
Syndicat Intercommunal Ailhon-Mercuer - export	73 214	43 174	- 30 404 (- 41 %)
Export O. D. S.	13 124	0	Livraison exceptionnelle
TOTAL Export	163 383	116 032	- 47 351 (- 29 %)
(SEBA importation)	(10 146)	(17 720)	+ 7 574 (+ 74.65 %)
TOTAL ventes	1 059 764	968 172	- 91 592 (- 8.64 %)

Les consommations domestiques baissent de 10 % (arrêtés de restriction d'usage sur l'été 2023), celles industrielles sont en hausse. Les exportations baissent du fait d'une exportation non reconduite en 2023. Nous importons de l'eau du SEBA lors de l'entretien du réservoir COBS. Nous exportons vers un quartier d'Ucel (secteur SEBA).

Le total des exportations (116 032 m3) représente 10 à 15 % des ventes d'eau. Prenant en compte la notion de territoire, elles permettent d'amortir plus rapidement le coût des installations dans une gestion élargie et une optimisation des installations publiques locales d'eau potable.

Les volumes d'eau consommés non facturés

Eau de service (1)	Hors comptage (2)	Total (1) + (2)	Réduction de titres
Estim. 19 140 m ³	Estim. 5 640 m ³	Estim. 24 780 m³	(23 394 m3)

(1) nettoyage de réservoirs, travaux sur réservoirs et réseaux, vidanges, mise en hors gel

(2) Service incendie, nettoyage des rues, vidanges, bâtiments communaux et fontaines hors comptage, débordements de réservoirs.

Volume total consommé (m³)

Facture domestique	Facture non domestique (indus + export)	Non facturé avec réduction de titres	TOTAL
653 166 m ³	291 612 m ³	23 394 m ³ + 24 780 m ³	992 952 m³

- La consommation moyenne journalière domestique 2023 est de 140 L / j / personne*

* 731 524 m3 + 5 297 m3 / (13 177 habitants x 365 jours avec réduction de titres)

Rappel 2008 : 167 L / j / pers.

Rappel 2020 : 158 L / j / pers.

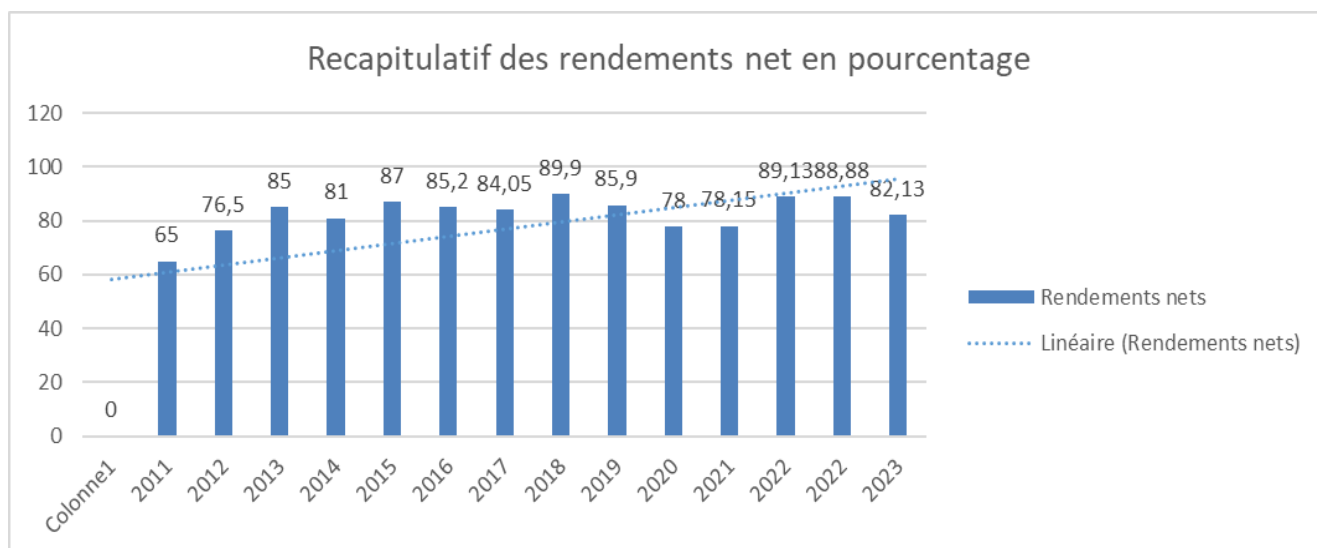
- Moyenne nationale \approx 148 litres/jour/personne (source CIEAU)

Rendements nets des quatorze dernières années :

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Rendements nets	76.5	85	81	87	84.5	84.05

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Rendements nets	89.9	85.9	78	78.15	89.31	82.13

<C:\Users\frederique.roger\AppData\Local\Microsoft\Windows\NetCache\Content.Outlook\I9ESW8DT\Calculs évol.xls>



Le rendement technique reflète à la fois l'état du réseau et l'efficacité de son exploitation.

Depuis 2013 nous pouvons constater une amélioration des rendements correspondant à l'engagement des procédures de recherche des fuites avec :

- les compteurs de production et de secteurs,
- l'utilisation de matériels spécifiques (corrélateurs, microphones...),
- l'application d'une méthodologie appropriée.

La chute des rendements en 2020 et 2021 (année avec confinement) s'explique par l'insuffisance exceptionnelle de campagne de recherches de fuites.

L'acquisition de matériel de pré localisation et la programmation d'actions chroniques planifiées pérennisent notre progression.

Les campagnes sont réalisées sur la totalité du réseau.

Dans le cadre de l'agenda 21, et de son schéma directeur en cours, la Ville développera les moyens permettant une réduction significative des fuites d'eau.

Il est donc dans l'intérêt général de poursuivre les efforts pour réduire les pertes afin de diminuer les coûts de production et d'énergie sur le pompage, d'autant plus que l'énergie et les taxes de prélèvements sont en hausse constante.

1.5 - La qualité de l'eau

a) Le type de traitement

Sur la ressource Cheyron : la désinfection est réalisée par un générateur (acquisition en 2020) produisant sur site de l'eau de javel à partir de sel alimentaire et d'eau. Ce procédé évite le stockage de produit sensible (chlore gazeux). Ce nouveau système a remplacé le traitement au dioxyde de chlore. Il est moins corrosif pour un coût de fonctionnement avantageux. En cas de panne, des pompes d'injection peuvent prendre le relai sur les réservoirs.

b) La surveillance de la qualité distribuée

L'eau potable distribuée doit faire l'objet d'une surveillance permanente. D'où la présence d'analyseur de chlore en continu sur les sites de production. Le décret N° 91.257 du 7 mars 1991 précise :

- le contenu des paramètres à prendre en compte dans les analyses bactériologiques et physico-chimiques.
- le type d'analyse à réaliser et leur périodicité par ressource, production et unité de distribution.

Le bilan 2023 émis par l'agence régionale de santé commente une eau de très bonne qualité bactériologique (taux de conformité bactériologique à 100 % sur 54 mesures), contenant très peu de nitrate, et sans pesticides.

Son agressivité potentielle liée à son hydro géologie (aquifère en roche mère acide), ne présente pas de danger sauf en cas de temps contact important dans des canalisations en plomb et /ou acier.

(Cf. en annexe 3 le bilan qualité 2023)

2- Les indicateurs financiers

2.1 - Le prix de l'eau

Le Service de l'eau potable de la Commune d'Aubenas est assujetti à la T.V.A. à 5,5 %.

a) La tarification

Il s'agit d'une tarification binôme avec :

- un terme fixe (redevance branchement et location compteur),
- un terme proportionnel (volume).

Redevances entretien branchements			Redevances location compteurs		
Diamètre du branchement	Montant € Hors TVA	Montant € TTC	Diamètre du branchement	Montant € Hors TVA	Montant € TTC
15	28.84	30.43	15	11.30	11.92
20	32.22	33.99	20	15.06	15.89
25	37.44	39.50	25	18.85	19.89
30	54.45	57.44	30	22.60	23.84
40	61.38	64.76	40	28.94	30.53
50	66.19	69.83	50	100.19	105.70
65	78.39	82.70	65	123.07	129.84
80	107.91	113.85	80	153.22	161.65

La redevance branchement sert à financer l'entretien et le renouvellement des canalisations propres à l'alimentation des immeubles sous domaine public.

La redevance location compteur sert à financer l'entretien et le renouvellement des dispositifs de comptage.

b) Modalité de facturation

La partie proportionnelle est fonction du volume consommé.

Le tarif pour 2023 a été fixé par délibération du 19 janvier 2023 :

Tarif général : **1.061 € le m³ H.T.**

Tarif industriel : **+ de 3000 m³ = 0.871 € le m³ H.T.**

Des conventions fixent le tarif de vente de l'eau pour certains bénéficiaires :

- les collectivités et leurs groupements : la commune de Saint Didier sous Aubenas, le S.E.B.A, le Syndicat St. Etienne/ St. Sernin et le Syndicat Ailhon/ Mercuer,
- les industriels.

c) Les modalités de révision

Le tarif est révisable chaque année par délibération du Conseil Municipal de la ville d'Aubenas, il n'est jamais rétroactif. Le tarif et la période de consommation sont précisés lors du vote de l'assemblée délibérante.

2.2 – Les autres indicateurs financiers

a) Autres recettes

Ce sont essentiellement :

- La vente d'eau en gros aux communes de Saint Didier sous Aubenas, au S.E.B.A., S.I.A.E (St. Etienne/ St. Sernin), S.I.A.M (Ailhon/ Mercuer),
- L'activité de travaux et prestations pour le compte des usagers et des communes voisines (aide technique).

b) L'autofinancement et la capacité d'emprunt

Voir documents en annexe

c) Les travaux réalisés en 2023 sur le patrimoine du service

Opération	Description	Lieu	Montant en € HT
Travaux de distribution	Renouvellement PVC < 1980 220 ml + 20 brts	Rochers de Baza	52 000
	Renouvellement 350 ml fte D 125 mm + 13 brts	Rte Vals Rn 102	160 000
	Mise en conformité de brts 20 unités	commune	25 000
	Création de branchements 15 unités	commune	30 000
	Renouvellement fonte grise 140 ml + 2 brts	Chemin fontaine Cheyron	29 000
	Remplacement de compteurs (364 u)	réseau distribution	21 840
Total HT			317 840

Le linéaire de renouvellement des canalisations en 2023 s'élève à **710 ml**

Le renouvellement des branchements : 55 unités

La régie a aussi réalisé :

- environ 800 interventions sur points de livraison
- plus de 1 000 mouvements de contrats
- 20 incidents de réseau (2 sur adducteur, 2 sur réseau primaire, 2 sur réseau secondaire, 11 sur branchements et 3 sur organes hydrants DECI inclus)
- l'intégration de 15 logements dans le cadre de la loi S.R.U.
- le nettoyage règlementaire et l'inspection des 5 réservoirs

- 428 détections d'ouvrages pour instruction des DICT
- 114 prestations de travaux (pour tiers et collectivités locales voisines)
- 40 journées d'entretien/remplacement d'organes techniques et hydrants
- le suivi journalier des dispositifs de traitement de l'eau

3 – Les indicateurs de performance (selon arrêté du 2/05/2007 *)

3-1 Indicateurs descriptifs du service

Indicateurs	Rappel 2022	Résultats du service 2023
Estimation du nombre d'habitants desservis (source INSEE/Urba)	13 177	13 177
Prix TTC du service au m ³ (facture type de 120 m ³ , avec charges fixes, lutte contre pollution et redevance prélèvement)	1.715 €	1.72 1.856€
Délai maximal d'ouverture des branchements des nouveaux abonnés défini par le service	1 jour	1 jour
Indice linéaire de consommation	31.36 m ³ /km/j	27.96 m ³ /km/j

3-2 Indicateurs de performance du service

a) *Qualité de service à l'usager*

Indicateurs	Résultats * à atteindre	Rappel 2022	Résultats du service 2023
Taux de réclamations	1 /1000	1/1000	> 1/1000
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisé au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité de microbiologie	100 %	100 %	100 %
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisé au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour les paramètres physico-chimique	100 %	66 %	62 %
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1 /1000	0.5/1000	0.92/1000
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés – 24 h 00 à 48 h 00	100 %	100 %	100 %

* La ressource principale (Cheyron) est une eau légèrement acide sans incidence sur la santé. La ressource Perbost dont l'eau est plutôt incrustante tend à équilibrer l'eau par miction des 2 ressources.

b) *Gestion financière et patrimoniale*

Indicateurs	Résultat * à atteindre	Rappel 2022	Résultats du service 2023
Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable	2 %	0.42 %	0.48 %
Durée d'extinction de la dette de la collectivité (encours de la dette – (recettes d'exploitation réelle – dépenses d'exploitation réelle)	- de 5 ans	4.55 ans	4.6 ans
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3 %	6.96	6.92
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (nouvelles consignes nationales pour exercice 2013)	/120	115/120	115/120
Montant des abandons de créance ou de versement à fond de solidarité (à caractère social et autres)	0.5 € HT/m ³	0.026 €/m ³	0.021 €/m ³

c) Performance environnementale

Indicateurs	Résultat * à atteindre ou limite	Rappel 2022	Résultats du service 2023
Rendement du réseau de distribution – résultat à atteindre	75 % à 85 %	89.31 %	82.1 %
Indice linéaire des volumes non comptés - valeur limite	12 m ³ / jour / km	3.68 m3/jour/Km	6 m3/jour/Km
Indice linéaire de pertes en réseaux (indice prenant en compte l'estimation des volumes non comptés) - valeur limite	6 m ³ / jour / km	3.68 m3/jour/Km	6 m3/jour/Km
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau - résultat à atteindre	100 %	100 %	100 %

Indicateurs complémentaires	Rappel 2022	Résultats du service 2023
Taux de casse branchements (valeur moyenne de réf. réseau urbain : 0.7 %)	0.28 %	0.24 %
Taux de casse réseau primaire, secondaire et adducteur en nombre/km	0.041/Km	0.06/Km

Conclusion

L'exercice 2023 présente un très bon niveau de qualité d'eau distribuée avec 100% de conformité bactériologique et absence de pesticides.

Le taux de conformités physico chimiques (62 %) reflète les paramètres physico chimiques de la ressource principale (Cheyron) dont l'équilibre calco carbonique n'est pas atteint, mais sans incidence sur la santé.

La production de la ressource Perbost (eau plus incrustante) qui représente 6 % des volumes produits, n'est pas assez importante pour atteindre cet équilibre. Les usagers toutefois, apprécient les eaux légèrement acides dont le pouvoir nettoyant est supérieur.

Les mesures de produits phyto sanitaires étant réalisées dans le programme règlementaire (2 fois l'an), nous avons sollicité le laboratoire pour engager un suivi mensuel de certaines substances sur une période de 12 mois dès 05/2018. A ce jour, toutes ces mesures se sont révélées conformes à la réglementation.

Les consommations domestiques sont en baisse (- 7.5%), probablement en lien avec les arrêtés préfectoraux de restriction sur les mois de juin à septembre. Les exportations sont en forte baisse (- 29%) du fait d'une vente exceptionnelle non reconduite en 2023 et de la baisse des exportations vers le S.I.A.M. Les consommations industrielles (établissements industriels et scolaires), sont en hausse (+ 6.45%).

La production globale est en baisse (- 1.48%) tout comme les ventes (- 8.64%).

Les indicateurs de performance « qualité de service à l'utilisateur » sont tous satisfaisants, tant sur les suspensions de service non programmées que sur le délai d'ouverture de contrats, dans un contexte de mobilité des usagers en hausse. La législation autorise l'individualisation des contrats. Nous notons par ailleurs un nombre soutenu de requêtes relatives à écrêtement des factures en cas de sinistre (loi Warsmann).

Les indicateurs de performance « gestion financière et patrimoniale » indiquent un taux de renouvellement de réseau inférieur à la moyenne dans la moyenne nationale (source BIPE), ceci s'explique par une gestion basée sur le nombre d'incidents annuels. Ainsi nous renouvelons les canalisations réellement défectueuses tout en respectant les critères « qualité de l'eau » et « continuité de service ». L'âge moyen du réseau est de 37/38 ans. La durée d'extinction de la dette est en baisse. Le taux d'impayé reste stable.

L'indice de connaissance patrimoniale est stable. Le plan pluriannuel de renouvellement de réseaux, sur la base du schéma directeur EAU POTABLE est activé.

Pour les indices de performance environnementale, le rendement net régresse mécaniquement du fait de la baisse des ventes (arrêtés préfectoraux de restriction). L'année 2023 a été marquée par un étiage fort de la rivière Ardèche à l'origine de l'artésianisme de la ressource Cheyron.

L'indice linéaire de pertes en ligne évolue défavorablement pour la même raison. Le rendement du réseau représente un fort enjeu avec des sanctions financières à la clé, si la valeur limite n'est pas atteinte.

L'adducteur Chevron a subi 2 incidents majeurs en 2023. Compte tenu de son importance une grande opération de sécurisation sera lancée en 2024.

Si l'on se réfère aux années 90, la Commune a diminué ses prélèvements d'eau dans le milieu naturel, d'environ un million de m³/an. Sans cette politique économe et préventive, la collectivité devrait aujourd'hui solliciter d'autres ressources.

L'étude de vulnérabilité de la ressource disponible fin janvier 2018, a permis d'évaluer la situation actuelle, d'opter pour des solutions d'amélioration de sa protection et de faire progresser son indice de protection. Les études hydrogéologiques devraient être poursuivies pour situer la zone d'alimentation de la ressource et son temps de transfert. Le service dispose depuis le dernier trimestre 2017 d'un schéma directeur d'eau potable. Ce document majeur permet d'améliorer notre gestion patrimoniale et de modéliser nos projets de développement économique.

Cet exercice voit la poursuite de 3 missions stratégiques.

- Progression de la gestion patrimoniale, par l'outil de gestion (S.I.G Géo Ardèche),
- programme de travaux de rénovation des ouvrages génie civil « eau potable » et des réseaux de distribution/adduction,
- développement du parc compteurs communicants pour 400 unités / an environ, à partir de 2011 pendant 15 ans avec un nouvel outil de gestion/facturation permettant la mise en place d'un portail informatique « usagers » et la mensualisation des factures.

Ces efforts importants sont déjà visibles sur les ouvrages suivants : station de production « Chevron », réservoirs de la plaine, Croix d'Ollier bas et haut services et Lazuel.

Un nouvel appareil de désinfection (production d'eau de javel par électrolyse, avec pompes d'injection spécifique à chaque groupe électro pompe de production) a permis d'améliorer l'efficacité de la désinfection et diminuer les risques de manutention.

Pour les ouvrages souterrains, cette gestion pertinente, nous permet d'identifier et intervenir précisément sur les ouvrages à risques, puis de prolonger le service de ceux en bon état, dans un programme pluriannuel.

Les compteurs communicants donnent satisfaction. Le service s'adapte à la gestion des modules radio. Ils permettent un retour d'informations utiles notamment sur les dysfonctionnements (fuites). Leur installation se poursuit, le taux d'équipement « radio » dépasse désormais les 88 %.

Dans un contexte **économique et environnemental toujours très difficile**, protection des ressources, réchauffement climatique..., et face au cadre réglementaire en constante évolution (lois Warsmann, Hamon, S.R.U.), nous assurons le renouvellement et l'entretien normal des infrastructures et leur développement.

Les enjeux de continuité du service, d'investissements raisonnés et d'économies d'énergie restent majeurs.

Par cet étroit contrôle de gestion nous maintenons une tarification générale au plus proche des standards sociaux, et travaillons à la mise en place de nos services telle la mensualisation et l'information des usagers en cas de surconsommation.

Nous sommes aussi vigilants sur l'acquisition de produits (canalisations, consommables, ...) et services favorables au soutien de l'emploi local ou national. Notre objectif final est de proposer un bon rapport qualité / prix du service au plus grand nombre, dans le respect des normes du métier, tout en satisfaisant les projets de développement urbain et nos usagers.

PARTIE C : Le Service public de l'assainissement

1 - Indicateurs techniques sur le service assainissement collectif

1.1 – Les deux bassins versants principaux

Sur la Commune d'Aubenas, les eaux résiduaires sont collectées sur deux bassins versants différents puis traitées par la station d'épuration (STEP) intercommunale du Bourdary :

- STEP de Pont d'Aubenas dite de « Tartary », désormais remplacée par un Bassin de Stockage et Restitution (BSR) permettant de refouler les effluents en direction de la STEP du Bourdary
- STEP Intercommunale du syndicat mixte du Bourdary qui est situé sur la Commune de Saint Etienne de Fontbellon.

1.2 - La station d'épuration du Bourdary et le Bassin de Tartary :

La station Intercommunale du syndicat mixte de Bourdary

Elle traite les effluents de Aubenas, Saint Etienne de Fontbellon, Saint Sernin, Saint Didier sous Aubenas et Mercuer.

Type : boues activées à aération prolongée

Digesteur mésophile.

Bassin d'orage de 1 700m³

Désinfection des eaux rejetées par ultraviolet durant la période estivale

Capacité nominale : 47 100 Equivalents Habitants

Date de mise en service : 24/03/2021

Débit nominal temps sec : 4 900 m³/j

Débit nominal temps de pluie : 14 200 m³/j

En 2023, le volume moyen traité a été de 3 498 m³/j et la charge de pollution moyenne reçue de 20 668 Equivalents Habitants (DBO5).

Rejet : dans la rivière Ardèche.

Cette station d'épuration a été conçue pour traiter la pollution carbonée (rendement moyen de 99% en DBO5 pour 2023) et la pollution azotée (97% de rendement en DCO pour 2023).

La qualité des rejets est tout à fait correcte et conforme à la réglementation malgré leur diversité.

Le milieu récepteur étant l'Ardèche, la qualité du traitement permet d'assurer de juin à septembre une qualité « eaux de baignade » des eaux rejetées. Cette qualité de rejet est atteinte notamment grâce à un traitement de finition composé de rampes ultraviolet.

La construction de cette nouvelle station d'épuration permet de disposer d'une usine plus performante et adaptée aux évolutions de charge et de normes de rejet. Grâce à un système de méthanisation, les tonnages de boues produits sont diminués de plus de 40%. Du biométhane est produit et valorisé par injection dans le réseau public de gaz naturel, contribuant ainsi à l'amélioration du bilan environnemental de l'usine et à la transformation de déchets en ressources (économie circulaire).

Le BSR de Tartary (**B**assin **S**tockage **R**estitution)

Le BSR de Tartary répond à 2 fonctions : Stockage et Pompage.

Situé en aval des réseaux unitaires du centre-ville, le BSR permet d'éviter en temps de pluie que les réseaux soient saturés et débordent dans le milieu naturel.

Les eaux excédentaires sont dirigées vers le BSR, y sont stockées jusqu'à la fin de l'épisode pluvieux. Ensuite elles sont pompées et s'acheminent jusqu'à la STEP du Bourdary pour y être traitées.

Volume de stockage du BSR : 1 250 m³

Débit instantané maximum pouvant arriver au BSR : 620 m³/h

Débit instantané maximum pouvant être renvoyé du BSR à la STEP : 90 m³/h

Volume d'air traité pour éviter les nuisances olfactives : 3 000 m³/h

1.3 - Les zones d'assainissement

La commune d'Aubenas est classée dans les agglomérations produisant plus de 120 kg par jour de charge brute de pollution organique.

Conformément à la réglementation en vigueur, les zones d'assainissement autonomes et d'assainissement collectif ont été délimitées, en considérant notamment l'aptitude des sols à l'épuration, et l'opportunité de raccorder les habitations situées en dehors des zones desservies.

Suite aux études et au zonage effectués voilà 24 ans (actualisation régulière), la collectivité a considérablement amélioré son taux de collecte en apportant le service « assainissement des eaux usées » au plus grand nombre (97,25% de la population fin 2023).

a) Les zones d'assainissement non collectif

Ces zones concernent principalement :

- des secteurs de la Commune à habitats diffus,
- des secteurs de la Commune à habitats très diffus et ayant vocation à une urbanisation future,
- des terrains à protéger : Les cartes d'aptitudes des sols réalisés en 1998 permettent de contrôler les filières de traitements indiquées sur les permis de construire. Cette mission s'inscrit depuis le 1^{er} janvier 2014 dans les tâches du service public intercommunal d'assainissement non collectif.

b) Les zones d'assainissement collectif

La population desservie dans ces zones est de 97,25% de la population totale de la commune.

Cette population comprend les usagers individuels, les commerces, les activités industrielles, les établissements scolaires et hospitaliers.

1.4 - Caractéristiques du réseau

a) Historique et nature du réseau

Les parties les plus anciennes sont de type unitaire ; elles sont en grès ou en béton ; pour les canalisations principales de section importante, elles sont en béton coulé en place. On trouve également encore certains tronçons constitués par des caniveaux ou des galeries maçonnées.

Les diamètres vont de 125 à 1 000 mm

Répartition des collecteurs selon les diamètres

Diamètre canalisation	Linéaire (ml)	RATIO pour un total de 120 157 ml
125 mm	11 417	9,50%
160 mm	5 917	4,92%
200 mm	65 589	54,59%
250 mm	1 258	1,05%
300 mm	10 964	9,12%
315 mm	1 263	1,05%
400 mm	6 615	5,51%
500 mm	3 100	2,58%
600 mm	1 225	1,02%
800 mm	785	0,65%
1000 mm	924	0,77%
Autres et non renseignés	11 100	9,24%
TOTAL	120 157	100%

La longueur du réseau d'assainissement séparatif est d'environ 90 kms auxquels il faut rajouter 10 kms environ de branchements particuliers.

La longueur du réseau d'assainissement unitaire est d'environ 18 km auxquels il faut ajouter environ 2 km de branchements particuliers.

b) Inventaire des ouvrages annexes

7 postes de pompage servent à relever les effluents collectés sur les quartiers :

- Tartary
- Mercoire
- Voie Romaine
- Montargues
- Chemin des Îles
- Chaudabri
- Chemin du Lac

5 déversoirs d'orage principaux permettent de décharger les réseaux d'assainissement des eaux de pluie lors des épisodes pluvieux significatifs. Il s'agit des déversoirs :

- de la Gare,
- de Font Rome 1 et 2,
- des Ecoles,
- de Bourdary.

Le BSR de Tartary remplace désormais la STEP du même nom.

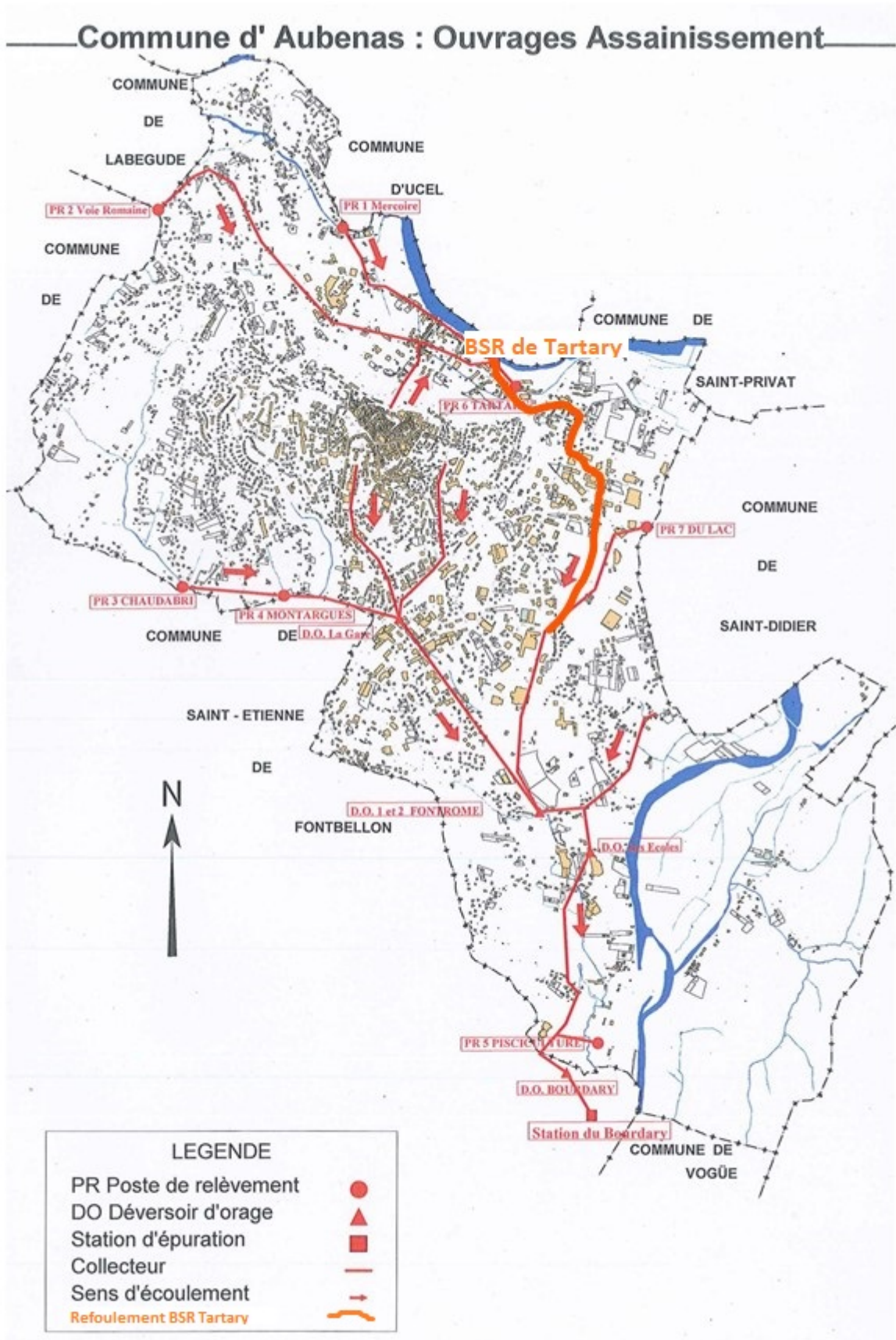
c) Le réseau intercommunal

Il est réduit car les raccordements des réseaux des communes de Saint Etienne de Fontbellon et de Saint Sernin se font essentiellement à proximité immédiate de la station d'épuration de Bourdary.

Les effluents de Saint Didier Sous Aubenas, de Mercuer et certains quartiers de la Commune de St Etienne de Fontbellon cheminent à travers le réseau albenassien pour être traités à la STEP du Bourdary.

L'intérêt de la mise en place d'une structure intercommunale de traitement des effluents réside dans le fait qu'elle permet de réaliser des économies sur les investissements (regroupement des effluents dans un seul équipement public), de faciliter le fonctionnement général et d'en optimiser le coût (mise en commun de matériel et de personnel).

Plan synoptique des réseaux et ouvrages d'assainissement de la commune



2- Indicateurs financiers

2.1 Le prix de l'assainissement : la tarification

Le service de l'Assainissement de la Commune d'Aubenas est assujéti à la T.V.A. à 10% depuis le 01/01/2014.

La tarification :

Le type de tarification :

Il s'agit d'une tarification binôme.

Les modalités de tarification :

Le tarif pour 2023 a été fixé par délibération du 19 janvier 2023 :

Le prix du m³ d'eaux usées traité a été fixé à : **1,94 € H.T.**

Les modalités de révision :

Le tarif est révisable chaque année ; il n'est jamais rétroactif.

La délibération du Conseil municipal qui fixe le tarif précise la période de consommation, elle est transmise en Préfecture et affichée en Mairie, avant le début de la période de consommation.

La facture d'assainissement pour 120 m³ de consommation :

	FACTURE 2022			FACTURE 2023			Evolution 2022/2023
	Quantité	Prix u	Total ht	Quantité	Prix u	Total ht	
Consommation Assainissement	120	1,671 €	200,52 €	120	1,94 €	232,8	16,10%
Abonnement branchement assainissement	1	29,97 €	29,97 €	1	31,47 €	31,47	5,01%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte (agence de l'eau)	120	0,160 €	19,20 €	120	0,16 €	19,20 €	0,00%
Total HT			249,69 €			283,47 €	13,53%
TVA 10%			24,97 €			28,35 €	
Total assainissement			274,66 €			311,82 €	13,53%
Prix TTC/m3			2,289 €			2,598 €	13,53%

2.2- Les autres indicateurs financiers

a) **Les autres recettes**

Ce sont essentiellement :

- les Participations pour le Financement de l'Assainissement Collectif PFAC
- les travaux de prestation aux usagers,
- les participations pour prestations de services rendues à d'autres collectivités .

b) Les travaux réalisés en 2023

Renouvellement du réseau eaux usées	Linéaire (m)	Montant € HT
Impasse Deguilhem	120	100 000 €
Rue du Canal	45	
Place Jean Marze	48	25 484 €
Ch Moulon Inferieur	15	7 635 €
Différentes interventions pour suppression des Eaux parasites	10	6 543 €
Chemin des ecoliers	10	5 990 €
Grazza	8	6 543 €
Ch de Fontbonne	42	4 520 €
Total	298	152 195 €
Extension du réseau eaux usées	Linéaire (m)	Montant € HT
Mercoire	32	7 797 €
Total	32	7 797 €
Global	330	159 992 €

3. Le Service Pour l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

La compétence SPANC est prise en charge par la CCBA (Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas). Les résultats de l'activité du SPANC intercommunal sont consultables sur le rapport annuel de cet établissement.

4 - LES INDICATEURS DE PERFORMANCE sur service communal d'assainissement (selon arrêté du 02/05/2007)**4-1 Service public de l'assainissement collectif***4-1-1 Indicateurs descriptifs du service*

Indicateur	Rappel Résultat 2022	Résultat du service 2023
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	12 775	12 792
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (STEP TARTARY remplacée par un Bassin Stockage Restitution)	NC	NC
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2.289€/m3	2.598€/m3

*4-1-2 Indicateurs de performance du service**a) Qualité de service à l'utilisateur*

Indicateur	Résultat à atteindre	Rappel Résultat 2022	Résultat du service 2023
Taux de réclamations (justifiées ou non)	<1 /1000	0/1000	0/1000
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	99,85%	99,87%
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	<1 / 1000	0/1000	0/1000

Remarque : Le Taux de desserte est le ratio entre le nombre d'abonnées desservis par le réseau assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminés à partir du document de zonage d'assainissement

b) Gestion financière et patrimoniale

Indicateur	Résultat à atteindre	Rappel Résultat 2022	Résultat du service 2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années	>2%	0.54%	0.43%
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	< 10 ans	6.63 années	7.7 années
Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	<3%	7.33%	4.77%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	120/120	91/120	91/120
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0/100	0/100	0/100
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité		0.0208€/m3	0.0034€/m3

Performance environnementale

Indicateur	Résultat à atteindre	Rappel Résultat 2022	Résultat du service 2022
Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration	100%	100 %	100%
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	NC	NC	NC
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	NC	NC	NC
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	120/120	110/120	110/120

Conclusion service assainissement

Le service assainissement a poursuivi sa mission de renouvellement et d'entretien de son patrimoine afin d'assurer une continuité du service durable. Environ 300 ml de réseau renouvelé, nous obtenons un taux de renouvellement des réseaux (lissé sur cinq ans) de **0,43 %**. La ville d'Aubenas se situe au-dessus de la moyenne nationale qui est de 0,24 % (année 2018).

Pour atteindre l'objectif d'un taux de renouvellement de 2% nécessaire pour pérenniser le patrimoine, il serait nécessaire d'accroître les efforts d'investissement engagés. Les moyens financiers du budget assainissement sont cependant fortement contraints par l'augmentation significative du coût des énergies et la baisse des volumes facturés (-3,20%).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale se maintient à 91 pts/120 grâce à la poursuite du travail de saisie au quotidien des données relatives au patrimoine du service et la mise en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) conjointement au service eau potable mais aussi au service voirie de la commune.

Concernant les performances environnementales, le bilan reste positif puisque l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est de 110/120 (supérieur de 54 points à la moyenne nationale qui était de 56 points en 2018). Les rejets de la station d'épuration intercommunale du Bourdary, tout comme le traitement des boues, sont conformes à la réglementation.

Afin de maintenir ce niveau, et s'adapter aux nouvelles dispositions réglementaires relatives à la gestion des eaux de pluie, il est néanmoins nécessaire de poursuivre les investissements en matière de mise en séparatif des réseaux unitaires et de réduction des eaux parasites, priorité pour les années à venir.

Les eaux parasites diluent les eaux usées et surchargent les réseaux et équipements existants.

Ces eaux claires ont un **impact environnemental** : elles peuvent être à l'origine de pollution en provoquant des rejets directs dans le milieu naturel.

Elles ont également un **impact financier** : cette surcharge entraîne une surconsommation électrique afin de pomper et traiter ces volumes d'eau.

Elles ont **une répercussion sur les coûts de fonctionnement, d'entretien et de maintenance** du réseau et des installations.

Les indicateurs relatifs à la qualité de service à l'utilisateur restent très satisfaisants : 97,25 % des abonnés sont desservis par un réseau public de collecte des eaux usées.

Le taux de desserte est de 99,87% (pourcentage d'abonnés raccordables au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés qui résident en zone d'assainissement collectif).

Le taux de réclamation est de 0 pour 1000 habitants (moyenne nationale à 0,91).

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers 0,079 pour 1000 habitants (moyenne nationale de 1,25) car, malheureusement, nous avons eu une habitation inondée en octobre 2023. Nous rappelons qu'il est à la charge des propriétaires de se protéger d'éventuels reflux des collecteurs en s'équipant de dispositifs de protection.

Les autorisations de déversements des effluents industriels sont en cours de mise à jour. Des visites des différents établissements et la rédaction de convention sont programmées pour l'année 2024.

Les travaux de la nouvelle station intercommunale du Bourdary et du bassin de stockage-restitution de Tartary sont désormais terminés.

20 millions d'euros HT d'investissement cumulés entre la ville d'Aubenas et le syndicat du Bourdary permettant de pérenniser la qualité du traitement des eaux usées de l'agglomération jusqu'à l'horizon 2040.

La station d'épuration du Bourdary est équipée d'un méthaniseur, permettant la production et l'injection du biométhane dans le réseau de GRDF.

Plus de 150 000 Nm³ de biométhane ont été produit en 2023, représentant l'équivalent de la consommation de plus de 200 logements.

Par une baisse significative de 50% du volume de boue produit par rapport à l'ancienne station d'épuration, nous réduisons le transport vers les plateformes agréées, diminuant considérablement l'impact carbone de notre unité de traitement.

ANNEXES :

RAPPORT EAU ET ASSAINISSEMENT

1. Demande d'abonnement

2. Facture type

3. Qualité de l'eau distribuée

4. Comptes administratifs EAU et ASSAINISSEMENT

5. Brochure Agence de l'eau R.M.C.

6. Bilans de la station d'épuration

1 - Demande d'abonnement



Demande d'abonnement aux services eau potable- assainissement

MAIRIE D'AUBENAS - SERVICE EAU ET
ASSAINISSEMENT

BP 50128 Tél : 04.75.89.89.60
07202 AUBENAS Fax : 04.75.89.89.61

Mail : eau-assainissement@mairie-aubenas.fr
Site : aubenas.fr (formulaires téléchargeables sur site)

Je soussigné(e), propriétaire

Nom Prénom : (gérant pour les sociétés) _____
 Société (sarl, snc, eurl, sci ...) _____
 Rue : _____
 Immeuble _____ étage _____ appart. _____
 Code postal : _____ Commune : _____
 Tél. : _____ Port _____ Mail : _____
 Gestionnaire du bien (tuteur, agence immobilière ...) _____
 Habitation à usage locatif : oui non Transfert d'un abonnement à un locataire

Abonnement à l'adresse suivante, bénéficiaire du compteur :

Rue : _____
 Immeuble _____ étage _____ appart. _____
 Les factures seront à expédier (cocher la mention utile) à l'adresse ci-dessus - à l'adresse ci-dessous
 Nom Prénom : _____
 Société (sarl, snc, eurl, sci ...) _____
 Rue : _____
 Immeuble _____ étage _____ appart. _____
 Code postal : _____ Commune : _____
 Tél. : _____ Port. _____ Mail : _____
Numéro installation :
 Date d'entrée dans les lieux : _____ N° du compteur : _____
 Relevé du compteur : _____ m³ Nombre d'occupants : _____

Délai d'exécution du service à compter de la validité du présent contrat :

- vente directe : sous 24 h 00 sous réserve d'accès permanent au point de livraison
- vente hors établissement : 14 jours, sauf si acceptation de l'engagement numéro 3
- vente à distance : 14 jours, sauf si acceptation de l'engagement numéro 3

bénéficiaire

« Commande avec obligation de paiement si accord par voie électronique »

Signature

Moyens de paiement acceptés : chèques bancaires, virements, prélèvements

Les points clés du contrat : qualité et continuité du service, respect mutuel du règlement de service, communication entre usagers et service gestionnaire, relève des compteurs et facturation.

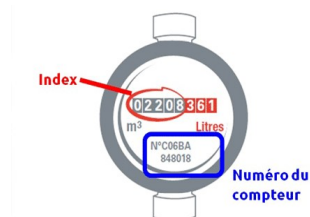
Verso à

compléter SVP



Pièces et éléments obligatoires pour la prise en compte de votre abonnement :

- Copie d'une pièce d'identité du / des bénéficiaire (s) du compteur
- Attestation notariale en cas d'achat ou de vente
- Extrait K-BIS pour les sociétés
- Numéro du compteur
- Date d'entrée dans les lieux
- Relevé du compteur (index)



Attention, en cas de dossier incomplet le service ne pourra être activé.

La collectivité, conformément à la législation en vigueur, s'engage à :

- distribuer de l'eau potable comptabilisée par le compteur numéro : oui - non (rayer la mention inutile)
- collecter et traiter les eaux usées domestiques : oui - non (rayer la mention inutile)

Je soussigné (Nom et prénom), _____ m'engage par la présente,

1 - à respecter le « Règlement des services eau potable et assainissement » en vigueur, à régler les factures correspondantes, avoir pris connaissance de la tarification générale

2 - à la nécessité d'une consommation sobre et respectueuse pour l'environnement

3 - à verser un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de ma décision de rétractation dans le cas d'une vente hors établissement ou à distance, soit 14 jours

4 - à résilier mon abonnement par écrit, et à transmettre ma date de départ, l'index du compteur ainsi que ma nouvelle adresse au service eau-assainissement de la Mairie d'Aubenas

5 -et déclare avoir pris possession : du règlement de service, de la demande d'abonnement et du formulaire de droit de rétractation (rayer les lignes inutiles).

En cas de litige : Procédure de médiation - M. le procureur de la république - Tribunal de grande instance – 10 rue cours du palais 07000 Privas

A le

Le propriétaire,

(Précédé de la mention lu et approuvé)

Signature

A le

Le locataire,

(Précédé de la mention lu et approuvé)

Signature

Services eau potable et assainissement

Tarifs 2022 (à compter du 01/04/2022)

Tarifs de vente d'eau potable et collecte/traitement des eaux usées :

Détail (eau potable)	Montant TTC/M3	Détail (assainissement)	Montant TTC/M3
Consommation eau potable de 1 à 3000 m ³	0.999	Consommation assainissement	1.838
Lutte contre la pollution (Agence eau R.M.C)	0.300	Modernisation des réseaux (Agence eau R.M.C)	0.176
Redevance prélèvement eau	0.084		
Total eau potable	1.383	Total assainissement	2.014
Consommation eau potable au-delà de 3000 m ³	0.821		
Total eau et assainissement au M³ : 3.397			

Frais d'ouverture contrat eau : 22.032 € TTC	Frais de résiliation de contrat : 0 euro
Frais d'ouverture contrat assainissement : 22.032 € TTC	Déplacement pour relève de compteur 0.5 h de main d'œuvre soit 20,64 € TTC

Entretien du branchement d'eau (Redevances annuelles) :

Diamètre compteur en mm	Montant TTC	Diamètre compteur en mm	Montant TTC	Diamètre compteur en mm	Montant TTC
15*	28.98	30	54.71	60	75.27
20	32.38	40	61.68	65	78.77
25	37.62	50	66.51	80	108.42

Entretien du branchement d'assainissement (Redevances annuelles) :

Diamètre compteur en mm	Montant TTC	Diamètre compteur en mm	Montant TTC	Diamètre compteur en mm	Montant TTC
15*	32.97	30	61.63	60	82.13
20	36.66	40	68.93	65	85.80
25	42.42	50	72.69	80	118.17

Location compteurs (Redevances annuelles) :

Diamètre compteur en mm	Montant TTC	Diamètre compteur en mm	Montant TTC	Diamètre compteur en mm	Montant TTC
15*	11.35	30	22.70	60	115.50
20	15.13	40	29.08	65	123.66
25	18.94	50	100.67	80	153.95

Location compteurs généraux de contrôle (Redevances annuelles) :

(Au-delà du diamètre 20 voir les tarifs "Location compteurs -Redevances annuelles" ci-dessus)

Diamètre compteur en mm	Montant TTC
15 et 20	17.22

2. FACTURE TYPE 2022



Service Eau et Assainissement

AU 01 avril 2022

FACTURE 120 m3

DN 15MM

N° installation :

N° Abonné :

Facture annuelle

Compteur n°	Date opération	Ancien index	Nouvel index	Volume consommé	Consommation facturée
		0	120	120	120

Détail

	Tranche	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Distribution de l'eau								
Location Compteur								
Du	1	jour	365	0,029	10,760	5,5	0,59	11,35
Entretien branchement eau								
Du	1	jour	365	0,075	27,470	5,5	1,51	28,98
Consommation eau								
Du	1	m3	120	0,947	113,640	5,5	6,250	119,89
Collecte et traitement des eaux usées								
Entretien branchement assainissement								
Du	1	jour	365	0,082	29,970	10	3,00	32,97
Consommation assainissement								
Du	1	m3	120	1,671	200,520	10	20,052	220,57
Organismes publics								
Prélèvements et solidarité communes rurales								
Du	1	m3	120	0,080	9,600	5,5	0,528	10,128
Organismes publics								
Redevance pour lutte contre pollution								
Du	1	m3	120	0,280	33,600	5,5	1,848	35,45
Modernisation des réseaux de collecte								
Du	1	m3	120	0,160	19,200	10	1,920	21,12
Total					Montant HT		Montant TVA	Montant TTC
					444,76		35,70	480,46
						soit	4,004 €TTC/m3	

.3. QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

4. COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

5. BROCHURE AGENCE DE L'EAU 2023

ÉDITION 2023

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

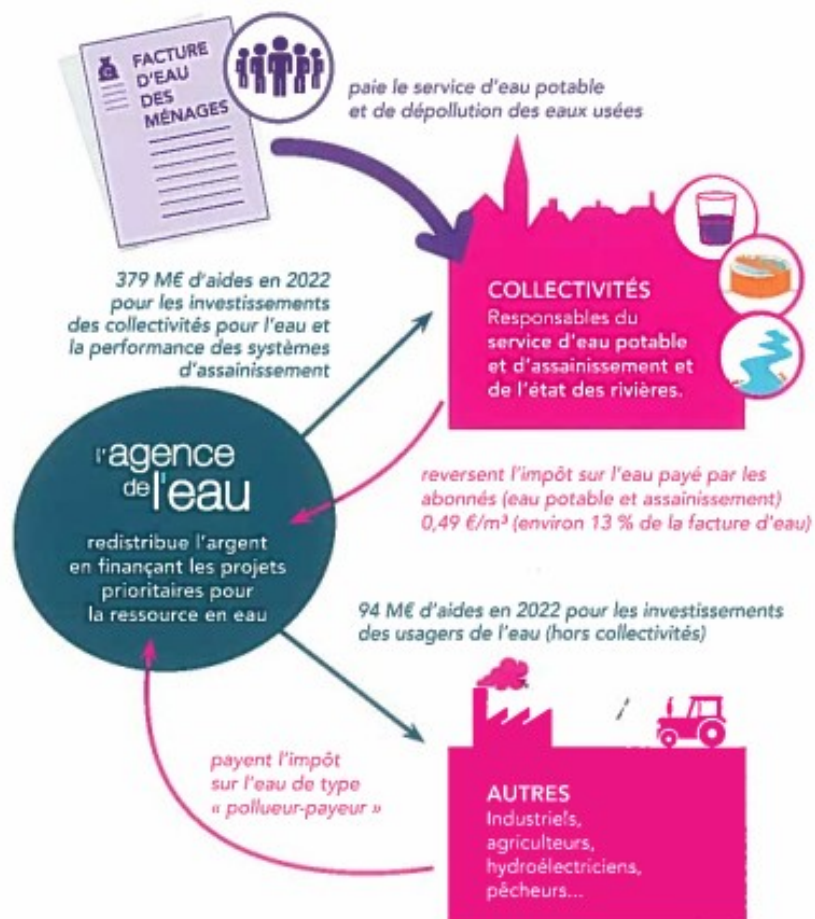
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,87 € TTC/m³ et de 4,30 € TTC/m³ en France*. Environ 13 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, spécialisé dans la protection de l'eau.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sisepe 2021.



**SAUVONS !
L'EAU !**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2022

51% des aides attribuées en 2022 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (47,3 millions €)

407 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 22,8 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 416 000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (156,1 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

40 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 70 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 36 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (89,4 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 65,4 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions industrielles (21,5 millions €)

6 nouveaux territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.
2 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

► Pour lutter contre les pollutions agricoles par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (6,6 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 30,6 millions € pour l'agriculture)

6 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.

30,6 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (70,5 millions €)

70,4 km de rivières restaurées et 75 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 5 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 465 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (3,67 millions €)

48 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

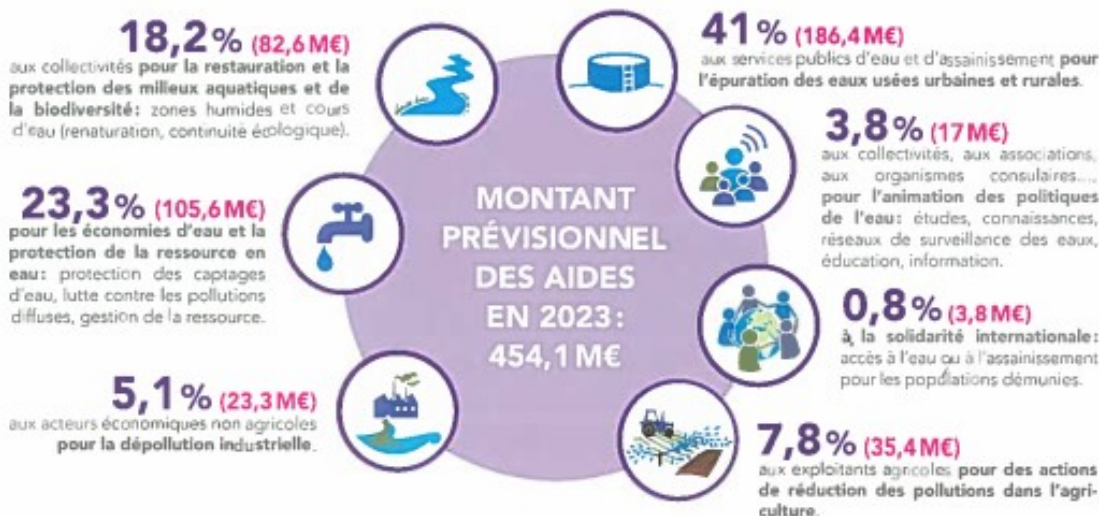
2023

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 13 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,9 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances (sauf celle sur les pesticides), les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



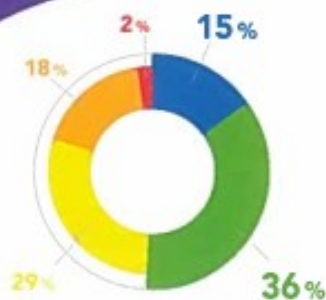
- **Solidarité envers les communes rurales:** l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond essentiellement au financement, par l'agence de l'eau, de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2023 s'élève à 99,2 M€.

Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

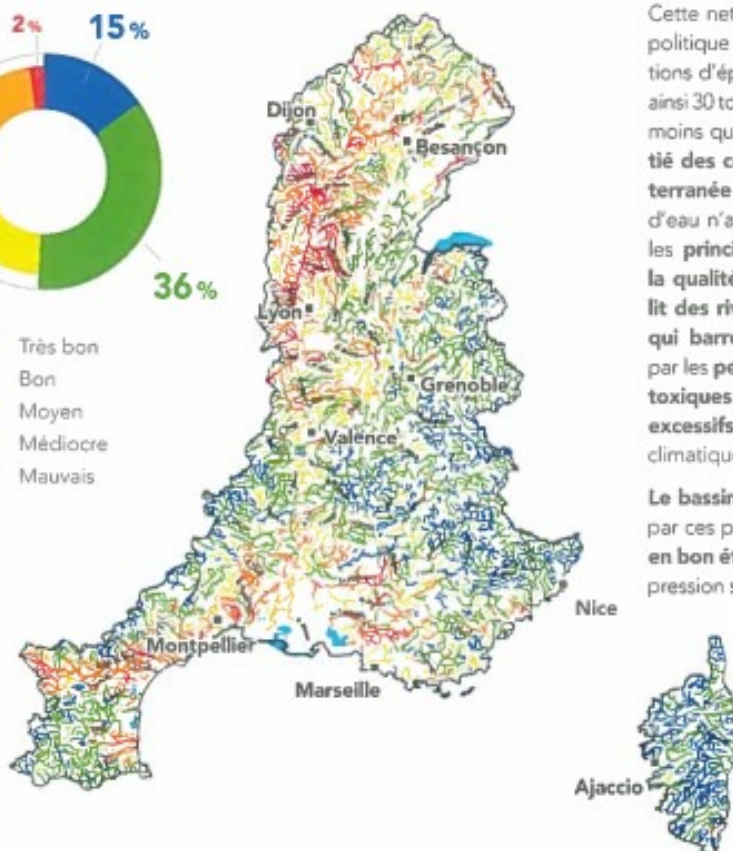
QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau

Données 2021



— Très bon
— Bon
— Moyen
— Médiocre
— Mauvais



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. **La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état.** Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont l'**artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

6. BILAN STATION D'EPURATION

STEP du Bourday 2022													
Charges					E.H		Conformité						
Date	Sortie STEP				Entrée DBO	Sortie DBO	Volume Total	Rendements %					Réponse
	MEST	DCO	DBO5	NTK				MEST	DCO	DBO5	NTK	PO4	
03/01/2022	1	60	4	8	20628	63	3783	100	98	100	97	87	oui
11/01/2022	6	55	6	7	22615	107	3210	99	98	100	97	93	oui
19/01/2022	2	53	8	5	21017	136	2714	100	98	99	98	82	oui
27/01/2022	4	61	3	6	22864	46	2730	100	98	100	98	81	oui
05/02/2022	3	46	2	3	14467	39	2325	100	98	100	99	96	oui
07/02/2022	3	59	6	9	21413	96	2874	100	98	100	97	84	oui
15/02/2022	9	76	13	6	16648	223	6697	99	97	99	98	83	oui
23/02/2022	6	68	6	4	18966	101	3016	99	98	99	98	46	oui
03/03/2022	5	59	3	5	21730	50	2993	100	98	100	98	77	oui
12/03/2022	28	198	10	12	15662	159	9564	98	94	99	95	90	oui
14/03/2022	16	205	10	23	16984	161	9686	99	92	99	91	46	oui
22/03/2022	3	57	6	5	20222	101	3036	100	98	99	98	58	oui
30/03/2022	6	69	3	21	24710	52	3095	100	98	100	93	48	oui
07/04/2022	7	73	6	9	21421	95	2839	99	98	100	97	31	oui
16/04/2022	4	60	5	7	15458	82	2472	100	98	99	97	91	oui
18/04/2022	6	51	5	8	16523	80	2408	99	98	100	97	70	oui
26/04/2022	17	79	12	24	24311	205	3080	99	97	99	92	38	oui
04/05/2022	12	79	6	11	23336	93	2792	99	97	100	96	65	oui
12/05/2022	4	66	5	5	18360	86	2587	100	98	100	98	86	oui
21/05/2022	5	55	5	3	15405	76	2281	100	97	100	99	93	oui
30/05/2022	4	70	5	5	22176	86	2567	100	97	100	98	84	oui
31/05/2022	8	53	7	14	22542	121	2427	99	98	99	94	83	oui
08/06/2022	34	82	8	7	23530	133	2650	97	98	99	97	94	oui
16/06/2022	4	36	3	6	22981	46	2754	100	99	100	98	96	oui
25/06/2022	4	64	3	5	7775	55	3290	99	96	99	98	96	oui
27/06/2022	3	46	3	6	17988	48	2879	100	98	100	98	97	oui
05/07/2022	4	62	6	4	17124	93	2790	100	98	99	98	97	oui
13/07/2022	3	61	3	8	14570	43	2598	100	97	100	97	87	oui
21/07/2022	6	62	5	6	15388	85	2564	100	99	99	97	91	oui
30/07/2022	6	65	5	8	7701	80	2393	99	96	99	96	78	oui
01/08/2022	7	76	5	8	20712	86	2573	99	98	100	97	81	oui
09/08/2022	8	63	5	7	17997	83	2502	99	98	100	97	88	oui
17/08/2022	83	285	18	31	43480	301	10264	80	77	85	75	61	oui
25/08/2022	6	62	2	6	12373	41	2467	99	97	100	97	97	oui
03/09/2022	3	52	5	4	12793	76	2293	99	97	99	98	96	oui
05/09/2022	5	60	6	6	20489	92	2765	100	98	100	97	96	oui
21/09/2022	5	59	3	7	22840	44	2612	100	98	100	97	85	oui
29/09/2022	4	71	3	7	25002	47	2802	100	98	100	97	84	oui
18/10/2022	8	93	8	20	14707	138	2760	99	96	99	93	88	oui
26/10/2022	2	64	3	8	19646	53	3189	100	98	100	97	73	oui
30/10/2022	1	52	5	3	13690	85	2551	100	97	99	99	97	oui
03/11/2022	2	88	6	8	16093	98	5890	100	97	99	97	55	oui
12/11/2022	4	72	11	5	15075	176	5281	100	96	99	97	96	oui
14/11/2022	9	163	21	20	10123	355	10655	99	92	96	92	59	oui
22/11/2022	4	56	8	11	17874	133	3980	100	98	99	95	85	oui
30/11/2022	5	79	5	6	21313	88	5257	99	97	100	98	77	oui
05/12/2022	5	67	6	7	27014	97	5819	100	98	100	98	99	oui
08/12/2022	18	96	18	16	23150	306	9178	100	99	99	96	86	oui
13/12/2022	4	136	10	10	23848	167	10011	100	96	99	95	53	oui
17/12/2022	9	71	7	7	10582	120	7179	99	96	99	97	99	oui
19/12/2022	4	74	6	9	35304	102	6134	100	99	100	98	86	oui
27/12/2022	2	46	4	5	12750	64	3857	100	98	99	98	71	oui

MEST : Matières en suspension total (totalité des particules en suspension dans l'eau)

DCO : Demande Chimique en Oxygène (tout ce qui est susceptible de consommer de l'oxygène dans l'eau, par exemple les sels minéraux et les composés organiques).

DBO5 : Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours (quantité d'oxygène consommée en 5 jours à 20°C par les microorganismes vivants présents dans l'eau)

NTK : Azote Total Kjeldahl (Azote ammoniacal)